



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière, que lors d'une séance ordinaire tenue le 17 février 2025, le conseil a adopté par résolution le **règlement numéro 2024-162-1 modifiant le R2024-162** décrétant l'imposition de taxes, compensations et tarifs pour les services municipaux pour l'exercice financier 2025.

Ce règlement peut être consulté aux bureaux de l'hôtel de ville situé au 601 chemin de la Gare à Ivry-sur-le-Lac aux heures normales de bureau, sauf les jours fériés ou sur le site internet à même la section « Règlements » : www.ivry-sur-le-lac.qc.ca/reglement/

Donné à Ivry-sur-le-Lac, ce 18^e jour de février 2025

Marie-France Matteau
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé, sur le site internet de la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac, ce 18^e jour du mois de février deux mille vingt-cinq.

Marie-France Matteau
Directrice générale et greffière-trésorière